

AUSTIN

ÉTÉ 2005

Bulletin d'information de la municipalité d'Austin

Bienvenue à www.municipalite.austin.qc.ca

Austin a son site Internet!

Le comité des communications est très heureux d'annoncer que le site Web de la municipalité d'Austin est en ligne! C'est un site convivial, très facile à utiliser. Vous y trouverez une foule de renseignements utiles sur les services offerts aux citoyens, les principaux enjeux auxquels la municipalité fait face, les grandes lignes des règlements importants, les procès-verbaux des réunions du conseil, les numéros déjà publiés du bulletin d'information municipal, un survol de la vie communautaire, des photos et un calendrier qui indique toutes les dates à ne pas manquer!

Nous profitons de l'occasion pour vous inviter à le visiter et à nous faire part de tout événement d'intérêt public que vous aimeriez faire inscrire au calendrier!

Le site sera une belle vitrine pour notre municipalité et une source d'information très actuelle.

Séance de discussion ouverte

Comme la première séance de discussion ouverte qui a eu lieu l'année dernière a été bien accueillie, le maire et les conseillers ont décidé de récidiver! Tous les citoyens d'Austin et, en particulier, les résidents saisonniers qui ne peuvent pas assister aux réunions mensuelles du conseil sont

invités à une nouvelle **séance de discussion ouverte** qui aura lieu le samedi **9 juillet 2005**, de **9 h 30 à 12 h**, à l'hôtel de ville d'Austin. Venez vous renseigner sur les grands dossiers qui sont actuellement traités par le conseil, tels que la réforme de la protection incendie, la

réforme de la sécurité civile, l'enfouissement des déchets et la réfection des chemins North et Millington.

Les membres du conseil municipal seront heureux de répondre à vos questions sur ces sujets et d'autres sujets d'intérêt général.

Comité d'embellissement

Grand concours d'épouvantails cet automne!

Critères :

Date du concours : 1^{er} octobre 2005, de 13 h à 18 h
Installation des épouvantails : Matinée du 1^{er} octobre avant 11 h, au parc municipal.

Les épouvantails doivent avoir entre 1,5 et 2,25 mètres de hauteur et 1,5 et 1,75 mètres de largeur.

Date limite d'inscription : 20 septembre. Formulaire d'inscription au coût de 5 \$ disponible à l'hôtel de ville.

L'argent recueilli servira à l'achat d'arbres décoratifs pour la municipalité.

Le concours est ouvert à tous! Participez en grand nombre! Il y a de beaux prix à gagner.

Élections municipales Viendrez-vous voter?

En prévision des élections qui auront lieu le 6 novembre prochain, les électeurs ont le devoir de s'assurer que leur nom est inscrit sur la liste électorale le 7 octobre au plus tard.

À l'attention des propriétaires non résidents

Si, le 1^{er} septembre 2005, vous êtes propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise depuis au moins douze mois et que vous n'êtes pas domicilié dans la municipalité, **la loi vous oblige maintenant à faire une demande écrite pour vous faire inscrire sur la liste électorale.** Si vous êtes copropriétaires d'un immeuble ou cooccupants d'un établissement d'entreprise, seul l'un des deux propriétaires ou cooccupants a droit de vote. Il faut alors remplir **une procuration** autorisant une des deux personnes à voter.

Le **formulaire pour l'inscription sur la liste électorale des propriétaires non résidents** et la **procuration pour les copropriétaires** avaient été envoyés avec le compte de taxes en février 2005. Si vous les avez égarés, vous pouvez vous les procurer au bureau municipal ou demander qu'on vous les fasse parvenir par la poste.

Pour ceux d'entre vous qui serez à l'extérieur le 6 novembre, veuillez noter que le vote par anticipation aura lieu le 30 octobre 2005.

Fête du village

Vous êtes tous chaleureusement invités à participer aux festivités de la Fête du village qui aura lieu le **2 juillet prochain**, sur les terrains de l'hôtel de ville. Le comité culturel en collaboration avec d'autres associations organise son **4^e méchoui annuel** sous la direction du chef Robert George. Les billets se vendent 14 \$ par personne, crudités et desserts compris! Hambourgeois et chiens chauds seront servis gratuitement aux enfants. Apportez vos boissons. Venez en grand nombre! Une tente a été louée pour l'occasion. L'association des pompiers vous invite ensuite à une **danse bénéfice avec orchestre**. La soirée sera clôturée par un **feu d'artifice**.

BIENVENUE À TOUS!

Postes d'affichage

Dans le but d'améliorer les communications avec les citoyens, nous voulons multiplier les postes d'affichage dans la municipalité. Nous aimerions faire construire quelques abris d'information (vitrés avec toiture) qui seraient installés à des endroits stratégiques. Un plan préliminaire est disponible à l'hôtel de ville. Nous invitons les menuisiers et bricoleurs à prendre connaissance du plan et à nous soumettre une proposition de prix.

Comité culturel

Concert « Orford sur la route »

Le comité culturel vous invite à un concert organisé par le Centre d'Arts d'Orford et parrainé conjointement avec les municipalités d'Eastman, de Stukely Sud et de Bolton Est. Le concert aura lieu le 27 juillet à 20 h, à l'église Saint-Édouard d'Eastman. Entrée gratuite. Aucune réservation.

Tableau d'honneur

Le comité culturel tient à féliciter M^{me} Françoise Hamel-Beaudoin qui vient de recevoir le prix littéraire Juge-Lemay 2005, de la Société Saint-Jean-Baptiste du Diocèse de Sherbrooke, pour l'ensemble de son œuvre. Peintre et écrivaine, M^{me} Beaudoin est l'auteure de plusieurs œuvres. Elle a publié il y a deux ans, une biographie de Lily Butters, fondatrice d'un hôpital pour enfants handicapés à Austin, et elle se prépare à publier la biographie de Reginald Aubrey Fessenden, père de la téléphonie sans fil, qui est né ici. Félicitations!

Fessenden

Le dépliant sur la biographie de Fessenden est disponible gratuitement à l'hôtel de ville. On peut également le consulter sur le site Internet de la municipalité, à www.municipalite.austin.qc.ca

Samedi culturel

Concert jazz et souper, le 1^{er} octobre, église d'Austin et salle communautaire, 20 \$ par personne.

Exposition collective

Nous sommes à la recherche d'artistes qui aimeraient exposer des œuvres picturales (photo, aquarelle, vitrail, etc.) dans la salle communautaire. Limite d'une pièce par participant. Pour donner votre nom, communiquez avec Kathy au 843-2388 ou kathy.austin@clerk.com.

Salon des métiers d'art

Le comité culturel songe à organiser un salon des métiers d'art/vente d'artisanat à la fin du mois de novembre en prévision de la période des Fêtes. Si vous êtes intéressés, communiquez avec Kathy au 843-2388 ou kathy.austin@clerk.com.

Comité des loisirs

Le comité des loisirs est désespérément à la recherche de personnes dynamiques et enthousiastes pour se joindre au groupe. Communiquez avec Kathy au 843-2388 ou kathy.austin@clerk.com.

Balle molle

Deux parties de balle molle sont disputées tous les lundis et mercredis, de 19 h à 22 h, au parc municipal. Six équipes se font compétition. Venez les encourager!

Ligue de volleyball

Le parc municipal est doté d'un terrain de volleyball. Des équipes sont en train de s'organiser pour jouer les lundis et mercredis, en même temps que la ligue de balle molle. Les équipes sont ouvertes à tous : hommes, femmes et enfants. Si vous êtes intéressés, veuillez communiquer avec Kathy au 843-2388 ou kathy.austin@clerk.com

Concerts à l'église d'Austin

Don Minier de l'Abbaye St-Benoit en concert de chant grégorien sur des arrangements musicaux contemporains, accompagné de trois musiciens. Tous les vendredis de juillet et d'août à 20 h.

Exposition d'artisanat

Cercle des fermières et groupe de courtepoinde, le samedi 1^{er} octobre 2005, de 10 h à 16 h, à l'hôtel de ville.

Sentier piétonnier

Un comité de travail s'apprête à relancer les démarches pour un projet de sentier piétonnier qui mènerait à l'Abbaye. Ce projet pourrait bénéficier d'une subvention au titre du pacte rural du gouvernement provincial. Bienvenue à tous les intéressés!

Si vous avez le goût de participer à cette initiative, communiquez avec l'hôtel de ville au 843-2388.



Calendrier

11 juin

Résidus domestiques dangereux (Bestan)

11 juin

Atelier sur le compostage (hôtel de ville de Magog)

2 juillet

Fête du village : Méchoui, danse avec orchestre et feux d'artifice (salle communautaire)

9 juillet

Séance de discussion ouverte de 9 h 30 à 12 h (hôtel de ville)

16 juillet

Collecte de pneus usagés (hôtel de ville)

16 juillet

Résidus domestiques dangereux (Bestan)

27 juillet

Concert « Orford sur la route » (église Saint-Édouard d'Eastman, à 20 h)

20 août

Résidus domestiques dangereux (Bestan)

10 et 24 septembre

Résidus domestiques dangereux (Bestan)

1^{er} octobre

Concours d'épouvantails (parc municipal)

1^{er} octobre

Concert jazz et souper communautaire (église d'Austin et salle communautaire)

1^{er} octobre

Exposition du Cercle des fermières (hôtel de ville)

7 octobre

Date limite pour l'inscription sur la liste électorale

15 octobre

Résidus domestiques dangereux (Bestan)

30 octobre

Vote par anticipation

6 novembre

Élections municipales

Comité de toponymie, nouveau venu à la municipalité

Au début de la nouvelle année, la municipalité s'est dotée d'un nouveau comité qui a pour mission d'analyser les toponymes qui lui sont suggérés pour identifier les nouvelles voies de communication, puis de faire ses recommandations au Conseil. Le comité a déjà élaboré une liste de critères et une procédure claire pour nommer les nouveaux chemins d'Austin.

Opération santé du lac

Memphrémagog Conservation a rendu public le rapport de l'étude Opération santé du lac (phase 1) qui a été effectuée en collaboration avec le RAPPEL et l'Université de Sherbrooke. Cette étude fait le bilan de l'état de santé du lac Memphrémagog en intégrant divers paramètres : **état du littoral**, **état de la rive**, **qualité des eaux profondes** et **qualité des tributaires**.

À l'été 2004, une équipe du RAPPEL composée de biologistes et étudiants en écologie appliquée a parcouru et inventorié les 120 kilomètres du littoral (zone peu profonde) de la partie québécoise du Memphrémagog. Les résultats de cette première phase de l'Opération montrent que le lac présente, à certains endroits, des **symptômes d'eutrophisation prématurée**. Les secteurs **Baie Magog**, **Southière-sur-le-lac**, **Trois Sœurs**, **Baie Fitch (Baie Longue)** et **Baie Fitch (Nord-Est)** constituent les principaux secteurs où il faudra prioritairement s'appliquer à réduire les sources de dégradation. Plus précisément, **32 zones** ont été identifiées comme étant problématiques, dont quelques-unes sont situées dans la municipalité d'Austin. Le lac Memphrémagog subit donc des **pressions humaines** qui dépassent ses capacités d'absorption et qui le font vieillir prématurément.

Devant ce constat, il importe d'agir rapidement pour réduire les sources de sédiments et de nutriments qui dégradent actuellement le lac afin de préserver ses rôles écologiques ainsi que les usages qu'il offre.

Pour obtenir de plus amples renseignements concernant l'Opération santé du lac (phase 1), visitez le www.memphremagog.org



Guide de consommation du poisson de pêche sportive en eau douce

On nous a toujours dit que le poisson était bon pour la santé! Mais est-ce encore vrai de nos jours? Voici quelques renseignements utiles qui pourraient rassurer ceux qui aiment bien taquiner le poisson dans le Memphrémagog... et le manger!

Santé Canada édicte des directives administratives pour la mise en marché des produits de la pêche. Ces directives, pour les principaux contaminants, sont les suivantes : Mercure : 0,5 mg/kg; BPC : 2,0 mg/kg; DDT : 2,0 mg/kg; Mirex : 0,1 mg/kg; Dioxines et Furannes : 15 mg/kg* (*équivalent toxique 2,3,7,8 – TCDD).

Les règles de consommation des poissons sont fondées sur le degré de contamination de la chair des poissons. Le degré de contamination varie selon les contaminants, l'espèce et la taille du poisson et les lieux de pêche.

Compte tenu de ces facteurs, voici les recommandations pour ce qui est du **nombre de repas par mois** de 230 grammes (8 onces) de poissons d'eau douce pêchés dans le lac Memphrémagog.

Le guide est réalisé conjointement par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et le ministère de la Santé et des Services sociaux. <http://www.menv.gouv.qc.ca/eau/guide/tableaux/secteur3/saintfra.htm>

Site	Espèce	Nombre de repas par mois			
		Taille du poisson	Petit	Moyen	Gros
Memphrémagog, près du centre du lac	Achigan		8	8	8
	Barbotte brune		8	8	
	Brochet maillé		8	8	
	Doré jaune			8	2
	Meunier noir			8	8
	Ouananiche		8	8	8
	Perchaude		8	8	8
	*Touladi		8	8	4
	Truite arc-en-ciel		8	8	8
	Truite brune		8	8	8
Memphrémagog, dans la baie Fitch	Achigan à petite bouche		8		8
	Barbotte brune			8	
	Meunier noir		8	8	8
	Perchaude		8	8	

*Des recommandations particulières s'appliquent pour cette espèce en Estrie. Contacter la direction de la Santé publique et de l'évaluation, à la Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Montérégie, au (450) 928-6777, poste 4051 ou sans frais au 1 877 352-5222.

Matières compostables

Participez à un atelier sur le compostage et repartez avec votre composteur!

Dans le cadre de la mise en œuvre de leur Plan de gestion des matières résiduelles, les municipalités de la MRC de Memphrémagog offrent aux résidants, un atelier sur le compostage domestique au coût de 30 \$ (taxes incluses).

**Hôtel de ville de Magog (7, rue Principale Est)
Samedi 11 juin 2005, Inscription : 9 h, Atelier : 9 h 30**

Preuve de résidence obligatoire. Frais d'inscription payables en argent ou par chèque sur place.

Comme la date de réservation sera passée au moment de la publication du présent bulletin, il est préférable de vérifier qu'il reste des places avant de vous rendre. Communiquez avec Sophie Parent aux coordonnées suivantes :
Téléphone : (819) 843-9292 (poste 24)
Télécopieur : (819) 843-7295
Courriel : s.parent@mrcmemphremagog.com

Le compostage, le recyclage au naturel!

40 % de ce que l'on retrouve dans le sac à ordures est compostable. Récupérer ces matières au lieu de les jeter permet de rendre à la terre ce qu'elle nous a donné, de nourrir le sol qui nourrira à son tour les plantes et le potager. Cela permet également de réduire la quantité de déchets jetés et ainsi, d'économiser sur les coûts reliés à la cueillette, au transport et à la gestion des lieux d'enfouissement sanitaire, de restreindre la quantité de liquide contenue dans les déchets diminuant les risques de contamination de l'eau et de pollution de l'air, puisque la décomposition de la matière organique en anaérobiose (sans air comme dans les sites d'enfouissement) dégage des biogaz, dont le méthane, un des principaux gaz à effet de serre.

Pour tous les détails, voyez notre encart sur le compostage!

Votre opinion compte...

Depuis l'organisation de la cueillette sélective, les matières recyclables sont collectées aux deux semaines, tandis que les déchets tout-venant sont collectés une fois par semaine. Cette collecte hebdomadaire coûte très cher. Nous pourrions réaliser une diminution considérable des frais engagés pour ce service dès 2006 si nous options pour la collecte des déchets tout-venant une semaine sur deux en alternance avec celle des matières recyclables. L'utilisation plus généralisée du compostage à domicile devrait diminuer les volumes et réduire les inconvénients associés à l'entreposage de matières putrescibles.

Qu'en pensez-vous? Seriez-vous d'accord pour que nos déchets tout-venant soient ramassés aux deux semaines pour nous permettre de réaliser des économies importantes sur nos comptes de taxes? Nous apprécierions recevoir vos commentaires à notre adresse courriel (kathy.austin@clerk.com) ou par la poste à l'hôtel de ville, au 21, chemin Millington.

Le Code de gestion des pesticides

L'interdiction des pesticides

Le *Code de gestion des pesticides* en vigueur depuis le 3 avril 2003 interdit désormais d'appliquer des pesticides présentant des risques importants pour la santé et l'environnement sur les pelouses des espaces verts publics, parapublics et municipaux.

Le Code met de l'avant des normes rigoureuses pour encadrer l'entreposage, la vente et l'utilisation des pesticides. Il préconise une gestion environnementale visant à mieux prévenir les risques que ces produits comportent pour la santé, particulièrement celles des enfants, et pour l'environnement.

Qu'est-ce que les pesticides?

Les pesticides sont des substances chimiques, biologiques ou d'origine naturelle destinées à prévenir, à détruire, à éloigner ou à réduire une population d'organismes que l'on considère comme nuisibles. Ces produits – que l'on trouve sous différentes formes (liquide, granuleuse, poudreuse) parfois même insoupçonnées (boules à mites, répulsifs à moustiques, colliers anti-puces pour chats et chiens, plaquettes à mouches) – peuvent être dangereux pour l'environnement.

Pourquoi intervenir dans l'utilisation des pesticides?

Pour protéger la santé, l'environnement et les alliés, tels que les vers de terre, les coccinelles, les milles-pattes, etc.

Dispositions générales du règlement municipal

Il est interdit de faire l'utilisation et l'application de pesticides sur l'ensemble du territoire de la municipalité, à l'exception des piscines, des étangs décoratifs et des bassins artificiels en vase clos. L'interdiction ne s'applique pas aux pesticides à faible impact.

Principales règles pour les services d'entretien des espaces verts

- Interdiction d'appliquer un mélange de pesticides fertilisants, sauf si ces produits se trouvent dans des contenants séparés.
- Éviter la contamination de tout espace ne faisant pas l'objet d'un traitement et l'exposition des animaux de compagnie aux produits appliqués.
- Obligation d'apposer l'affiche réglementaire sur la pelouse ayant fait l'objet d'un traitement.
- Interdiction d'appliquer des produits nocifs sur les pelouses. Il s'agit des mêmes produits dont la vente sera interdite à compter d'avril 2006.

Par conséquent, le *Code de gestion des pesticides* modifie certaines de vos habitudes d'achat et d'utilisation des pesticides. Bien que l'éventail de produits disponibles soit dorénavant restreint, vous pouvez néanmoins avoir une belle pelouse. En apprenant à reconnaître, à tolérer et à prévenir la présence des insectes ou des plantes indésirables et en utilisant des solutions de rechange plus respectueuses de l'environnement, vous pouvez réduire votre usage des pesticides tout en protégeant votre environnement, votre santé et celle de votre famille.

Pour obtenir de plus amples renseignements à cet égard, communiquez avec la Coalition pour les alternatives aux pesticides (CAP) au 1 800 214-1214 ou consultez le site Web www.cap-quebec.com

Échos administratifs

Des projets d'amélioration? N'oubliez pas le permis!

Vous avez des projets de rénovation, d'agrandissement ou autres sur votre propriété?

Vous avez peut-être besoin d'un permis!

Voici quelques exemples de travaux pour lesquels vous devez obtenir un permis de construction ou un certificat d'autorisation :

- Construction, rénovation, réparation, déplacement ou démolition d'un bâtiment principal ou secondaire
- Modification d'usage ou de destination d'un immeuble
- Construction, installation ou modification d'une enseigne
- Travaux de stabilisation des berges
- Abattage d'arbres dans certaines zones et pour certaines superficies
- Aménagement d'une nouvelle installation septique
- Installation d'un quai

Le délai d'obtention du permis ou du certificat peut être de quelques semaines durant les périodes plus occupées. Pour éviter les retards dans votre projet, prenez soin de fournir tous les documents nécessaires suffisamment d'avance à l'inspecteur en bâtiment, Stephen Nicholson. Pour obtenir tous les renseignements utiles ou pour prendre rendez-vous avec M. Nicholson, appelez au 843-2388.

Permis de brûlage

Pendant l'été et l'automne, toute personne qui souhaite faire un feu en plein air doit obtenir au préalable un permis de brûlage. Le permis ne coûte rien. C'est avant tout une formalité qui vise à tenir le service de protection des incendies au courant des feux que font les citoyens sur le territoire et à prévenir les risques d'incendie en périodes de sécheresse. Pour demander cette autorisation, vous n'avez qu'à composer le 843-0000 entre 8 h et 17 h.

Ventes de garage

Les personnes qui désirent faire une vente de garage cet été doivent obtenir un permis auprès de l'hôtel de ville. Le permis est gratuit. Rappelons que le règlement autorise un maximum de trois ventes de garage par logement par année.

Matières résiduelles

Rappelons que la cueillette des ordures ménagères est faite tous les lundis, jours fériés compris.

Matières recyclables

La collecte est faite le lundi, une semaine sur deux, selon le calendrier qui a été diffusé avec le bulletin municipal d'hiver 2004 et qui est maintenant affiché en permanence sur notre site Internet au www.municipalite.austin.qc.ca/

Récupération des contenants de peinture

Un bac de récupération de peinture est à votre disposition à l'hôtel de ville pour la récupération de vos restants de peinture. C'est un service gratuit. Le bac étant sous clé, il est préférable que vous apportiez vos vieux contenants de peinture pendant les heures de bureau, soit de 8 h 30 à 16 h 30, du lundi au vendredi, ou encore au moment de la cueillette annuelle des pneus usagés.

Collecte des pneus usagés

Débarrassez-vous gratuitement de vos pneus usagés! Rendez-vous à la caserne de pompiers (23, chemin Millington) entre 9 h et 15 h, le **samedi 16 juillet**. Seuls les pneus d'auto, de camionnette et de camion sans jante, ayant un diamètre extérieur d'au plus 48,5 pouces et un diamètre intérieur d'au plus 24,5 pouces sont acceptés.

Veillez noter que pour des raisons de sécurité, il est défendu de laisser des pneus à cet endroit à d'autres moments de l'année. Il s'agit d'un dépôt provisoire en prévision de cette seule collecte annuelle.

Résidus domestiques dangereux

Les 11 juin, 16 juillet, 20 août, 10 et 24 septembre et 15 octobre 2005, de 9 h à 12 h seulement, vous pourrez apporter gratuitement vos résidus domestiques dangereux (pas de pneus) chez Bestan, situé au 1994, chemin Ayer's Cliff au Canton de Magog.

- Vous devez avoir avec vous une preuve de résidence (compte de taxes ou permis de conduire).
- Sur les lieux, attendez qu'on vous dirige à la table de pesée pour votre enregistrement.

Le bulletin d'information est publié deux fois par année par la municipalité d'Austin et il est distribué par la poste dans tous les foyers.

Nous faisons bon accueil à vos commentaires et suggestions. Communiquez avec nous aux coordonnées suivantes :
21, chemin Millington, Austin (Québec) J0B 1B0
Tél. : (819) 843-2388
Télé. : (819) 843-8211
Courriel : info@municipalite.austin.qc.ca
Site Internet : <http://www.municipalite.austin.qc.ca>

AUSTIN

Le compostage, un geste concret pour l'environnement

Le **compostage** est un moyen simple et écologique d'obtenir, à peu de frais, un amendement d'excellente qualité pour les jardins et les plates-bandes. Il s'agit de la décomposition de matières organiques en un produit semblable à de la terre et que l'on appelle humus ou compost. Ce procédé naturel est effectué par des microorganismes tels que les bactéries et les champignons qui transforment les résidus en une matière nutritive pour le sol.

Les avantages du compostage

Le compostage permet le **recyclage** d'une quantité importante de résidus (déchets domestiques) produits par les familles. Il permet de **réduire de 40 %** la quantité de matières à enfouir dans les sites d'enfouissement des municipalités.

Le compost améliore la structure des sols en offrant de meilleures conditions d'aération, d'humidité ou de drainage. Il ouvre les sols lourds (argileux) et donne du corps aux sols légers (sablonneux).

Il favorise l'activité et la multiplication des microorganismes et des décomposeurs du sol. Ainsi les végétaux s'enracinent mieux, ils sont plus vigoureux et moins sujets aux maladies.

Le compost est assimilable à 100 % par les végétaux. Les éléments nutritifs sont plus facilement disponibles, ce qui permet de diminuer l'utilisation d'engrais minéraux.

Composter à la maison

À la maison, on peut composter les résidus de cuisine d'origine végétale et les résidus de jardinage. On utilise à cette fin un composteur commercial comme celui distribué par les municipalités ou un composteur que l'on peut fabriquer soi-même.

Trucs

Après avoir étendu du compost dans votre jardin, recouvrez-le de paillis. Vous permettrez au sol de conserver son humidité.

Plus un tas de compost est retourné souvent, meilleures sont les conditions d'humidité et d'aération et plus la décomposition sera rapide.

Pour garder une activité biologique intense dans le tas de compost, couvrez d'une couche de paille après le retournement.

« Thé de compost ». Trempez un sac de toile rempli de compost mûr dans un seau d'eau. Lorsque le liquide prend la couleur du thé, retirez le sac. Utilisez pour fertiliser vos plantes.

La méthode

- Placer le composteur dans un endroit ensoleillé et bien drainé, accessible toute l'année.
- Retourner le sol à l'endroit où vous voulez placer le composteur et couvrir le fond d'un rang de petites branches pour améliorer la circulation de l'air dans le tas.
- Mettre en alternance des couches minces de 5 à 10 cm de résidus humides (fruits et légumes par exemple) et des résidus secs (par exemple des feuilles mortes).
- Retourner fréquemment le tas (à toutes les deux ou trois semaines) pour homogénéiser les matières et augmenter l'apport d'oxygène.
- Surveiller l'humidité, car trop sec le tas se décompose plus lentement, trop humide le tas peut dégager des odeurs.
- Le compost mûr aura l'apparence de terre noire ou brune, et n'aura pas d'odeur désagréable. Le processus peut prendre de six à 18 mois. On peut le tamiser pour retirer les matières qui ne sont pas complètement décomposées avant de l'utiliser.

Résidus à utiliser

- Algues
- Cheveux et ongles
- Coquilles d'œufs
- Écales de noix
- Feuilles mortes
- Fumier rendu à maturité
- Litière d'oiseau
- Mauvaises herbes (sans graines mûres)
- Noyaux
- Paille et foin
- Pain
- Pâtes alimentaires
- Plantes mortes ou fleurs séchées
- Plumes
- Résidus de fruits et de légumes
- Riz
- Sacs de thé ou marc de café (filtre et sachets inclus)
- Sciure, copeaux de bois
- Tissus naturels (lin, laine, cuir, coton, etc., de préférence coupés en menus morceaux)
- Tontes fraîches de gazon
- Végétaux
- Vieux terreau d'empotage

Résidus à éviter

- Bois traité
- Briquettes de barbecue
- Cendre de bois
- Chaux (lime)
- Excréments d'animaux et d'humains
- Feuilles de noyer ou de saule (elles arrêtent le processus de compostage)
- Feuilles de rhubarbe (sauf la tige qui peut être compostée)
- Gazon récemment arrosé de pesticides
- Matériaux détremvés en grande quantité
- Matières grasses (fromage, friture, huile)
- Mauvaises herbes montées en graines ou rampantes
- Métaux
- Papier et carton
- Plantes ou feuillages malades
- Plastique
- Poussière d'aspirateur
- Produits cuits ou en sauce
- Produits laitiers
- Restes de viande, os, cartilage, poisson
- Végétaux malades

Ressources

Le Conseil canadien du compostage, 16, rue Northumberland, Toronto (Ontario) M6H 1P7 www.compost.org

Les Publications du Québec. **Comment faire du compost chez soi.** 1991, ministère de l'Environnement du Québec, Québec, 33 p.

Pour des renseignements additionnels, n'hésitez pas à visiter le site www.recyc-quebec.gouv.qc.ca du gouvernement du Québec.